

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 mars 2024, à 14 h, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.**

---

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président  
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume  
M. Robert Auger  
M. Benoît Ladouceur

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général  
Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine  
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet  
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

---

**CE-2024-247-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-248-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 4.3 intitulé *Dépôt de la liste des dépenses imprévues effectuées à l'intérieur d'un même contrat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023*;
- Retrait du point 19.3 intitulé *Adoption du Règlement de type parapluie numéro 927 décrétant l'acquisition d'immeubles à des fins de conservation ou de projets spéciaux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 6 000 000 \$.*

Le conseiller Benoit Ladouceur déclare son intérêt concernant le point 20.1 de l'ordre du jour, intitulé *Appui au Conseil des bassins versants des Mille-Îles pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement communautaire ÉcoAction pour un projet de restauration de bandes riveraines, pour un montant maximal de 100 000 \$.* Ce dernier ne participe pas aux délibérations et ne vote pas sur ce point.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2024-249-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2024 soient adoptés tels que transmis.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2024-250-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du rapport des règlements de litiges pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 79 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2024-251-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, de la liste des subventions, des commandites, du soutien des organismes de sport de glace sous forme d'heures de glace et du soutien hors du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* pour l'année 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 35, alinéa 2, du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2024-252-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CE-2024-253-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-254-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-255-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-256-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 6 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-257-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-258-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-259-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Éric Ducasse à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le salaire de monsieur Ducasse soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-260-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'acte de *Radiation sous seing privé* afin d'autoriser la radiation au Registre foncier du Québec de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 27 584 012, affectant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, situé au 1075-1083, chemin du Coteau.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de radiation ou la mainlevée totale des droits résultant dudit avis d'assujettissement au droit de préemption ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-261-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif résilie le contrat R22-010 octroyé à **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.** pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels, suivant l'autorisation de l'octroi et de la signature du contrat de gré à gré par le comité exécutif le 8 mars 2023.

**QU'**un processus d'évaluation de rendement insatisfaisant soit enclenché avec tous les pouvoirs pour y donner suite, afin qu'un tel processus soit complété pour la date de tombée de l'ouverture de la prochaine soumission, le cas échéant.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.** et au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), afin de les informer que ledit contrat prend fin en date du 27 mars 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-262-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA24-9017 pour la location de roulottes pour les patinoires, pour une période de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 194 717,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-263-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner *l'Avenant à l'entente de collaboration n°202112* entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640, à la hauteur de l'avenue Urbanova.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-264-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

<b>REQ-2023-0077052</b>	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse sur la montée des Cueilleurs à 30 km/h.
<b>REQ-2023-0077956</b>	Approuver la demande de doubler la signalisation d'interdiction de virage à gauche ainsi que l'ajout d'une signalisation d'accès interdit sur la rue Laurier.
<b>REQ-2023-0078641</b>	Approuver la demande de modifier le stationnement sur la rue Anne-Hébert.

<b>REQ-2023-0078647</b>	Approuver la demande d'interdire le stationnement face aux boîtes postales de la rue du Curé Comtois (face au 536).
<b>REQ-2024-0080549</b>	Approuver la recommandation du comité de circulation de modifier l'interdiction de stationner pour une interdiction d'arrêter, à l'exception des autobus et des livraisons, sur la rue D'Argenson.
<b>REQ-2024-0082358</b>	Approuver la demande d'ajout d'un nouvel arrêt sur la rue des Ormes à l'intersection de la rue des Bouleaux ainsi que l'ajout d'une traverse piétonnière pour l'accès au parc.
<b>REQ-2024-0084347</b>	Approuver la demande d'ajout de bollards en bordure du dos d'âne situé sur la rue Di Patria en période estivale.
<b>REQ-2024-0086034</b>	Approuver la demande de sécuriser l'intersection des rues René et Guérin ainsi que l'ajout de bollard le long de la piste cyclable de la rue Guérin.
<b>REQ-2024-0086130</b>	Approuver la demande de modifier les interdictions de stationner sur la rue Marie-Gérin-Lajoie, face au débarcadère, par des interdictions d'arrêter.
<b>REQ-2024-0086136</b>	Approuver la demande d'ajouter des panneaux d'interdiction d'arrêter sur la rue Guillemette à proximité de l'intersection de la rue du Bocage.
<b>REQ-2024-0086138</b>	Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie du boulevard Lucille-Teasdale.
<b>REQ-2024-0086142</b>	Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie de la rue de la Sœur-Marie-Rose.
<b>REQ-2024-0088511</b>	Approuver la demande de modifier le stationnement permis sur le boulevard des Entreprises à proximité du Complexes Sportifs Terrebonne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-265-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, du bilan annuel 2023 des actions prévues à son *Plan d'affaires 2020-2022*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CE-2024-266-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1001-357-001 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affectation « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions.*

**QUE** le greffier ou l'assistante-greffière soit autorisé(e) à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QU'**une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de ladite assemblée de consultation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CE-2024-267-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Promesse d'échange* sans soulte entre 110302 Canada inc. et la Ville de Terrebonne à l'égard de l'échange d'une partie du lot 4 828 269 du cadastre du Québec (correspondant au lot projeté 6 571 300), représentant 320 mètres carrés, et d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par monsieur Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023 et portant le numéro 16 135 de ses minutes, à des fins d'assemblage et/ou d'aménagement d'un passage piétonnier, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'échange, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange à intervenir entre 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants droit, et la Ville de Terrebonne, substantiellement conforme à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le caractère public d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par monsieur Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023 et portant le numéro 16 135 de ses minutes, afin que ceux-ci soient désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affectés à l'utilité publique.

**QUE** les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente transaction soient à la charge de 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants droit.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### CE-2024-268-DEC

#### Il est unanimement résolu :

**QUE** le comité exécutif approuve le *Bail à des fins d'agriculture* entre la Ville de Terrebonne et monsieur Roger Payette portant sur les lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à proximité du futur espace économique écologique Tera 8, à des fins d'agriculture de la culture de soya, représentant un loyer total de 4 828,95 \$, taxes incluses, et ce, pour une période de six (6) mois débutant le 15 avril 2024 et se terminant le 14 octobre 2024, incluant une (1) option de prolongation pour une période supplémentaire de six (6) mois se terminant le 14 avril 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### CE-2024-269-REC

#### Il est unanimement résolu :

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de renoncer au droit de préemption de la Ville de Terrebonne prévu à l'acte de vente reçu devant Me Marc Daigneault, notaire, le 20 juillet 2022 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 27 438 148, à l'égard de l'acquisition de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le chemin Saint-Charles, sous réserve de ses droits et garanties prévus en sa faveur aux termes du susdit acte de vente.

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'acte de vente par Le Carrefour Familial des Moulins à Lacourse pour l'autisme pour la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le chemin Saint-Charles, au prix de 12 772,36 \$, aux fins de construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour la clientèle autistique adulte de 21 ans et plus, aux termes duquel la Ville de Terrebonne agit à titre d'intervenante, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne à titre d'intervenante, ledit acte de vente, incluant toute modification qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document afférent.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CE-2024-270-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif appuie le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans ses démarches pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de financement communautaire ÉcoAction* du gouvernement fédéral pour un projet de restauration de bandes riveraines, pour un montant maximal de 100 000 \$.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à contribuer au projet sous forme de soutien en nature par son expertise à l'interne.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière par le COBAMIL, le cas échéant.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au COBAMIL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CE-2024-271-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine *l'Entente relative à l'application du « Programme d'excellence pour la biodiversité » (PEXBD)* avec Réseau Environnement, donnant accès à des outils et à un accompagnement en matière de biodiversité.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à nommer une (1) personne responsable de la coordination technique du PEXBD.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à appliquer les méthodes et outils du PEXBD, à réaliser les activités de mesure de la performance et d'auto-évaluation qui y sont prévues, à participer avec Réseau Environnement aux communautés de pratique et formations ainsi qu'à faire connaître sa participation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CE-2024-272-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 15 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

Mathieu Traversy  
Président du comité exécutif

---

Me Jean-François Milot  
Greffier